

Le RSA, un nouveau dispositif : travailler sans être pénalisé

Le RSA est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 et répond à trois grands objectifs :

- garantir un revenu minimum pour les personnes sans ressource, en remplaçant le RMI et l'API,
- favoriser le retour à l'emploi en complétant les revenus des travailleurs pauvres,
- assurer un accompagnement personnalisé.

Qui peut bénéficier du RSA ?

Pour bénéficier du RSA, vous devez :

- être âgé de plus de 25 ans ou assumer la charge d'enfant(s) né(s) ou à naître
- être français et résider en France métropolitaine ou être titulaire depuis cinq ans d'un titre de séjour autorisant à travailler.

Le RSA, vos droits

- le RSA est versé sans limitation de durée,
- il vous permet de bénéficier d'un accompagnement adapté à l'évolution de votre situation.

Le RSA, vos devoirs

- vous vous engagez à entreprendre des démarches sociales et professionnelles avec le soutien d'un accompagnateur,
- la prestation financière pourra être suspendue en cas de non respect de vos engagements.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

1. Vous avez accès à internet de chez vous ?

- vérifiez votre situation grâce au test d'éligibilité. Un simple clic suffit sur les sites : www.caf.fr (rubrique « Revenu de solidarité active », puis « faire le test RSA ») ou www.msa.auvergne.fr (rubrique « Revenu de solidarité active », puis « pour le savoir, faites le test »).

Si le test vous confirme un droit éventuel,

- remplissez un formulaire de demande à télécharger sur le site www.caf.fr
- envoyez-le à la CAF de l'Allier, 9 et 11 rue Achille Roche, 03013 MOULINS Cedex ou à la MSA Auvergne, 20 avenue Meunier, 03011 MOULINS Cedex.

2. Vous n'avez pas accès à internet ?

- téléphonez à la CAF de l'Allier au 0820 25 03 10 ou à la MSA Auvergne 0810 10 11 20

- ou allez dans le lieu d'accueil le plus proche de chez vous, notamment auprès du Centre Communal d'Action Social de Vichy, 21 rue d'Alsace, 03200 Vichy (*lien vers les pages internet du Centre Communal d'Action Social*) ou du Centre Médico-social, 19 Place Jean Épinat, 03200 Vichy.

Pour actualiser le montant du RSA, la CAF ou la MSA vous demandera vos ressources chaque trimestre.

Site Internet : www.rsa.gouv.fr/